

COMMUNE DE SAINT-AMAND-VILLAGES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 16 mars 2022 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy - NEEL Nelly - GUERARD Christophe - HAMOND Claude - GAUTIER Valéry - BINET Marcel - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie – SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - CAILLOT Alexis - LESCOT Estelle

Absents excusés et représentés : LENOIR Yannick pouvoir à LEBOUVIER Jean – PAGNON Josiane pouvoir à NEEL Nelly

Absente excusée : HEREL Stéphanie

Absente non excusée : FOUCHARD Valérie

AIDE FINANCIERE UKRAINE

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire à propos du conflit qui se déroule en UKRAINE et en avoir délibéré par 19 voix Pour, 1 voix Contre et 4 abstentions, décide d'accorder une aide financière de 1 250 € à la protection civile.

ENTRETIEN ARBRES CIMETIERES

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Gilles GOULHOT, adjoint aux travaux et pris connaissance du devis établi par l'entreprise adaptée de l'APAEI Centre Manche, en vue de l'entretien des cimetières communaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ledit devis pour un coût annuel de 2 742,36 € TTC.

ENTRETIEN VITRERIES BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis présenté par l'entreprise adaptée MANCHE MULTI SERVICES relatif à l'entretien biennuel des vitreries des bâtiments communaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis pour un montant de 4 557,42 € TTC.

PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU ET DES MARES PAR SAINT-LO AGGLO

Dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) pour la période 201-2024, Saint-Lô Agglo, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, met en place deux programmes d'actions environnementales :

- Restauration des cours d'eau sur les bassins versants, afin d'améliorer la continuité du lit mineur, la qualité des eaux et de la connexion avec les zones humides : des travaux seront entrepris en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles (débroussaillages, élagage et abattage d'arbres, pose de clôtures, mise en place de points d'eau et aménagement de passage pour le bétail)
- Restauration des mares sur les mêmes bassins versants, avec pour objectif d'en restaurer 10 par an : les travaux seront également entrepris en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles (débroussaillages, élagage et abattage d'arbres, curage, reprofilage des berges, régalinge des vases, dépollution, pose de clôtures)

Aucune contribution ne sera demandée aux propriétaires ou exploitants agricoles, ni aux

communes. L'ensemble des travaux seront financés à 100 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, par la Région et Saint-Lô Agglo qui prend en charge, en outre, le suivi administratif.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de s'inscrire aux programmes de restauration des cours d'eau et des mares, portés par Saint-Lô Agglo, de participer au recensement de mares sur la commune et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VENTE D'HERBE

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la vente annuelle d'herbe des parcelles AE 106 et AE 49 propriétés de la commune et fixe le prix plancher à 770 € pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Madame Florence PELLAN, adjointe aux affaires scolaires rappelle aux membres présents que les enfants de moins de 3 ans ont la possibilité d'être accueillis à la garderie du matin. Elle informe que lors du conseil d'école du 15 mars 2022 la possibilité d'une fréquentation le matin et le soir a été sollicitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 2 voix Contre et 10 abstentions, décide de donner le choix entre le matin ou le soir pour les enfants de moins de 3 ans.

Le règlement intérieur de la garderie sera modifié en ce sens.

Fait à Saint-Amand-Villages, le 31 mars 2022